

La charte du réseau DAPSA

Toute personne, morale ou physique, adhérant au réseau s'engage à faciliter l'élaboration et la poursuite d'un projet de soins d'adultes ayant des troubles somatiques et/ou psychiques pouvant être liés à une consommation actuelle ou ancienne de produits psychotropes, licites ou illicites, et en difficulté dans leur fonction parentale ou éducative.

Le travail en réseau est une démarche volontaire et active pour les acteurs du réseau et implique l'adhésion aux principes suivants :

- **Respect de la dignité des personnes**
- **Information des patients¹ du travail en réseau**
- **Acceptation des patients**
- **Accord sur la confidentialité des propos sous réserve des faits relevant des lois sur la protection de l'enfance et vigilance par rapport à la circulation des informations**
- **Participation à la vie du réseau**
- **Mise en œuvre d'un partenariat inter-institutionnel et pluridisciplinaire**
- **Participation aux coordinations des soins**
- **Partage des expériences et confrontation des pratiques**

L'adhésion au réseau peut être permanente, ou ad hoc autour d'un patient commun mais la non adhésion formelle n'exclut pas l'utilisation du réseau.

Les acteurs du réseau s'engagent à ne pas utiliser le réseau à des fins commerciales.

¹) Une lettre d'information destinée au patient est disponible auprès de l'équipe d'animation

Le DAPSA est un réseau de santé au sens de l'Art. L.6321 du Code de la Santé Publique et à ce titre financé par l'ARS Ile-de-France et le département de Paris.

Ses principes d'intervention :

- ✓ Intervention en pré et post-natal jusqu'aux 3 ans de l'enfant
- ✓ Libre acceptation de l'intervention
- ✓ Confidentialité des propos
- ✓ Information des démarches de collaboration avec les partenaires

L'EQUIPE

Tommy CAROFF- Directeur

Brigitte DALET - cadre socio-éducative

Stéphanie DETREZ - psychomotricienne

Julie LARGILLIERE - psychologue

Nathalie LE BOT - sage-femme

Catherine MACHI – cadre socio-éducative

Cécile PELTIER – cadre socio-éducative

Rosine REAT - psychologue

Marijo TABOADA - psychiatre



RESEAU DE SANTE DAPSA

*Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins
Ambulatoires*

**59, rue Meslay
75003 PARIS**

Tél : 01 42 09 07 17

Courriel : reseau@dapsa.org
www.dapsa.asso.fr

*Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h30 à 17h00*

NOS ACTIVITES CENTREES SUR LES PATIENTS

Objectifs

Favoriser la continuité des accompagnements et la coordination des professionnels qui rencontrent des situations familiales impliquant d'autres champs d'action que le leur, pendant des périodes de changement ou de crise pour les familles.

Favoriser l'accès aux soins des futurs parents et/ou parents (ayant au moins un enfant de moins de trois ans), manifestant des troubles ou une souffrance psychique et en difficulté dans leur fonction parentale.

Soutenir les parents dans l'accès aux soins de leurs enfants.

Coordination de soins

En fonction de votre demande, différentes propositions de travail sont possibles :

- *Exposé et analyse de situations*
- *Réunion(s) de concertation entre les professionnels impliqués*
- *Appui « technique » : informations et conseil*
- *Recherche et orientation auprès de professionnels ou de services adaptés aux besoins du moment*
- *Organisation éventuelle de ces nouvelles interventions*

NOS ACTIVITES CENTREES SUR LES PATIENTS

Equipe mobile d'évaluation et d'orientation

- *Rencontre, si nécessaire, avec le patient pour évaluer avec lui ses besoins et les réponses qu'il peut y apporter.*
- *Afin de favoriser l'orientation, proposition d'un accompagnement psychosocial pour les mères et/ou les pères, lorsque ces adultes sont dans l'impossibilité de faire une démarche de soins pour eux ou leurs enfants dans les lieux ad hoc existants alors même que leurs difficultés sont repérées par les intervenants auprès de la famille et leur permettre d'élaborer un projet de soins.*



NOS ACTIVITES CENTREES SUR LES PROFESSIONNELS

Objectifs

Favoriser l'articulation et la coopération des professionnels travaillant du côté des adultes et ceux travaillant du côté de l'enfant.

Développer une culture commune par la création d'un espace de rencontres et d'échanges pour les professionnels confrontés à des prises en charge complexes ainsi qu'une information sur les partenaires relais existant.

Publics bénéficiaires

Professionnels des secteurs suivants :

Périnatalité, Obstétrique, Petite enfance, Addictions, Psychiatrie adulte, Psychiatrie enfant, Médecine générale, Justice, Protection de l'enfance, Social, Educatif et autres encore

Activités

- *Ateliers de travail interdisciplinaires autour d'une problématique commune*
- *Groupe de travail sur site*
- *Echanges de savoirs*
- *Mini colloques :
"Les chantiers du DAPSA"*
- *Connaissance des partenaires et des ressources sur le territoire francilien ou accessible au public résidant sur ce territoire.*

ACCES AU SOIN DE L'ENFANT

Les professionnels peuvent solliciter le DAPSA face à une situation familiale complexe pouvant entraver l'accès au soin de l'enfant de moins de 3 ans.

A la suite du premier appel permettant de faire un état de lieu de la situation qui questionne, le DAPSA peut proposer :

- ≈ D'orienter vers d'autres professionnels
- ≈ De mettre en lien les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant et de ses parents : mission de concertation
- ≈ De rencontrer l'enfant et ses parents : une équipe composée de la psychomotricienne et d'une autre professionnelle se déplace auprès de la famille

L'objectif est d'analyser ce qui fait obstacle à la mise en place du soin pour l'enfant et d'accompagner un « aller vers » qui soit à la fois :

- Adapté aux besoins de l'enfant (interlocuteurs spécialisés)
- Accessible pour le parent (maintenir une continuité)

POUR QUI ?

- ≈ Un enfant présentant un trouble du développement ou un risque sur le plan développemental qui nécessiterait un suivi spécifique pour lequel le parent ne peut soutenir la démarche
- ≈ Lorsqu'un enfant ne présente aucun trouble mais que le parent inquiète dans sa façon d'être avec lui. Le lien parent-enfant semblant fragile, un étayage spécifique est nécessaire en lien avec les professionnels existant dans leur quotidien

COMMENT ?

En parallèle de la concertation et du travail élaboré par les professionnels, la mise en place d'une équipe mobile peut permettre :

- *D'évaluer où en est l'enfant dans son développement*
- *De proposer un appui à la relation parent-enfant et une aide à l'ajustement corporel et émotionnel*
- *De penser un relais possible pour l'enfant seul ou avec ses parents si nécessaire*
- *De soutenir l'enfant qui grandit le temps que ses parents soient prêts à accepter l'étayage d'autres professionnels (PMI, CMP, CAMSP, maison verte, crèche...)*
- *D'apporter une première représentation du soin lorsqu'il y a un handicap*